

DIRECTION D'ACTION SOCIALE « LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LA PRECARITE »

Grade : Assistant-e Socioéducatif

Catégorie : A

Fonction : Travailleur.se AMI Grande Marginalité

Quotité du poste : 100 %

Date limite de dépôt des candidatures : le 23 Octobre 2021

Prise de fonction : Novembre 2021

CONTEXTE :

Dans un contexte socio-économique en évolution constante et face à une demande sociale toujours plus complexe, le CCAS de Grenoble porte et anime la politique sociale de la Ville, en lien étroit avec l'ensemble des partenaires de l'action sociale. Il anime une action de prévention et de développement social. Il est engagé notamment dans l'accueil et l'accompagnement de la vulnérabilité et de la précarité.

Son action s'inscrit autour de 3 axes stratégiques :

- Placer l'usager-ère au cœur des services
- Renforcer le partenariat du CCAS
- Faire des établissements des lieux de vie

Ces axes stratégiques renouent avec des principes simples qui animent l'action sociale depuis toujours.

La Direction d'Action Sociale « Lutte contre la Pauvreté et la Précarité » met en œuvre le projet stratégique du CCAS en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité, assure le fonctionnement harmonieux des services et établissements du CCAS dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la précarité, assure, dans ce domaine, une fonction stratégique de prospection, de capacité d'initiative et d'innovation, et contribue activement à la démarche d'évolution culturelle, dans le sens d'une plus grande transversalité entre domaines d'activité, d'une coopération permanente entre directions d'action sociale et directions ressources, et d'une capacité à travailler en réseau, en associant les usager-ère-s et les équipes de terrain.

La Direction d'Action Sociale « Lutte contre la Pauvreté et la Précarité » (LPP) recherche un-e travailleur-se social-e / Assistant-e socio-éducatif (ASE), poste à pouvoir au plus tôt et pour une durée de 3 ans.

Intégré-e dans une équipe composée de travailleurs sociaux et d'un.e travailleur.se pair.e, l'ASE sera chargé.e d'intervenir auprès des résidents de deux lieux de vie innovants à dimension collective pour des personnes en situation de grande marginalité accompagnées d'animaux dont l'ouverture est prévue avant la fin de l'année 2021.

Depuis 2018, la Ville et le CCAS soutiennent des projets innovants et expérimentaux de lieux de vie collectifs conventionnés (c'est-à-dire avec mise à disposition de locaux à un collectif constitué en association) pour des publics :

- sans logement/hébergement
- sans solutions ou perspectives par le biais des solutions existantes (hébergement d'urgence, hébergement d'insertion, hébergement pour demandeurs d'asile, logement accompagné, logement)
- avec un projet de vie en collectif et une volonté d'implication citoyenne dans la gestion du lieu de vie.

Quatre expériences de ce type ont été soutenues, ou le sont encore, sur le territoire de la Ville de Grenoble. L'absence de perspectives de solution d'hébergement/logement à court terme peut s'expliquer par la situation administrative, sociale ou encore le mode de vie des publics (ex : publics sans logement avec plusieurs animaux).

La capacité des publics à pouvoir s'inscrire dans un projet collectif, à définir et respecter des règles de vie, à faire vivre le projet et à le travailler en lien avec les institutions Ville/CCAS conditionnent le montage et l'aboutissement de ces projets.

Sur la base de ces expériences, le CCAS a présenté un projet dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Accompagnement de personnes seules en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective » formulé par l'Etat, projet qui a été retenu.

Les objectifs stratégiques de la réponse du déploiement de ce projet sont les suivants :

- Contribuer à la résorption des situations de grande exclusion, à la rue, sans solution dans l'offre existante ;
- Proposer un modèle de lieu de vie, alliant accompagnement (l'accès aux droits et l'insertion), et cadre souple et soutenant tenant compte des parcours de vie complexes et traumatiques ;
- Soutenir les implications citoyennes, les dynamiques collectives et participatives favorisant le pouvoir d'agir ;
- Concourir au maintien et développement d'une dynamique partenariale positive tournée vers l'accès aux droits.

Ce projet porte sur l'ouverture de 2 lieux de vie, l'un accueillant des femmes en situation de grande exclusion avec ou sans animaux (6 places) et l'autre pour des hommes aux situations similaires (10 places).

Les particularités du projet sont les suivantes :

- **Co-portage avec une association solide** notamment mobilisées sur la structuration et le suivi du lieu, du projet collectif, la promotion du pouvoir d'agir.
- **Importance des dimensions collectives, participatives et citoyennes** avec une implication réelle des résidents que ce soit dans la vie des lieux ou leur aménagement et entretien.
- **Implication du CCAS sur le montage du projet, le lien aux associations, l'accompagnement vers l'accès aux droits et l'insertion, l'accompagnement du projet de vie de chaque résident.**
- **Ancrage local et partenariat avec les ressources du territoire.** A noter notamment le partenariat avec Grenoble Alpes Métropole, celui avec le CHU, le CHAI et les acteurs associatifs dans le champ de la santé, les acteurs institutionnels locaux et associatifs ainsi que les services CCAS et Ville plus largement, dans le champ de l'accès aux droits, de la lutte contre la pauvreté et de l'ancrage du lieu de vie dans le quartier d'implantation.

SOUS LA RESPONSABILITE DU CHARGE.E DE PROJET « GRANDE MARGINALITE ET PROJETS TRANSVERSES DASLPP» ET EN LIEN AVEC LE TRAVAILLEUR-SE PAIR-E DEDIE.E AU PROJET, L'ASSISTANT.E SOCIO-EDUCATIF.VE AURA LES PRINCIPALES MISSIONS SUIVANTES :

ACTIVITES :

Contribuer à l'animation des lieux de vie

- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants et présenter le fonctionnement des sites ;
- Participer à la co-construction des outils de fonctionnement interne de chaque site en lien avec l'association co-porteuse et les résidents (règlement de fonctionnement, contrat de séjour, accompagnement, etc.) ;
- Soutenir l'association co-porteuse pour la médiation des relations entre les résidents et leur entourage en favorisant l'apaisement et le respect du règlement de fonctionnement ;
- Repérer les besoins en lien avec l'association co-porteuse et les résidents, s'impliquer dans les projets collectifs en mobilisant les partenaires ;
- Soutenir l'association dans la mise en place et l'animation de temps collectifs.

Soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de vie des ménages

- Réaliser un diagnostic social pour chaque résident à l'entrée ;
- Identifier les besoins et les souhaits des résidents à partir de rencontres et d'entretiens réguliers ;
- Définir des objectifs de travail avec chacun d'eux en lien avec le.la travailleur.se pair.e et les partenaires ;
- Co-élaborer avec les ménages un projet d'accompagnement visant l'insertion sociale et la sortie des dispositifs;
- Favoriser l'autonomie de la personne et contribuer à la rendre actrice de son projet ;
- Evaluer l'avancée des objectifs et veiller à leur actualisation.

Accompagnement de proximité en s'appuyant sur les capacités des personnes accompagnées :

- Apporter si besoin, une aide et des repères aux résidents dans la gestion de leur quotidien ;
- Participer en lien avec l'association à l'organisation, au fonctionnement et l'animation des espaces et temps espaces collectifs;
- Accompagner les résidents dans la prise de repères sur le territoire;
- Construire avec les partenaires des actions individuelles ou collectives liées à la santé et à la réduction des risques notamment, à la condition animale, l'insertion professionnelle, etc. ;
- Contribuer à la mise en place d'espaces et modalités de prise en compte des paroles des résidents (par exemple Conseils de maison).

Accompagnement des résidents vers l'accès aux droits en lien avec les partenaires :

- Coordonner, en lien avec les ressources déjà présentes lors de l'entrée, l'accès à un socle de droits pour chaque ménage (domiciliation, accès à la santé, accès l'emploi, accès au logement) ;
- Participer à la recherche d'un mode d'hébergement ou de logement adapté au projet de vie de chaque résident.

Intégration des missions au sein d'une équipe

- Rendre compte et transmettre les éléments de suivi et d'évaluation au chargé de projet ;
- Partager l'information avec les collègues du service en respectant les principes du secret professionnel partagé ;
- Participer et contribuer, à la marge, à d'autres actions, projets développés par le service ;
- Participer aux réunions de service et aux temps dédiés à la coordination de l'équipe (dont analyse de la pratique professionnelle) ;
- Participer aux réunions thématiques et aux rencontres avec les partenaires.

CONNAISSANCES, COMPETENCES ET QUALITES REQUISES :

SAVOIRS-FAIRE

- » Bonnes connaissances des acteurs, des dispositifs associatifs et institutionnels en matière d'accès aux droits et d'action sociale en particulier à destination de publics en grande précarité
- » Connaissance des spécificités et besoins liés à la grande précarité
- » Connaissance et usage des différentes techniques d'entretien
- » Connaissances des politiques sociales et des différents types d'aides sociales
- » Expertise en diagnostic social et en évaluation des besoins
- » Savoir suivre et évaluer des actions
- » Capacités d'écoute active, empathie, bienveillance et aisance relationnelle
- » Capacités à apprécier des situations tendues et difficiles et à adapter les réponses en conséquence

- » Capacité à la médiation et à la gestion des conflits
- » Capacité de prise d'initiatives
- » Capacité d'analyse de manière objective des situations et de leur contexte
- » Capacités de synthèse, de transmission d'informations, de rendre compte
- » Aptitude à travailler en autonomie et en équipe pluridisciplinaire dans un contexte d'urgence sociale
- » Aptitude à interagir et à travailler en réseau avec d'autres professionnels dont un travailleur pair
- » Réactivité dans la prise de connaissance d'une situation et dans le déclenchement d'actions
- » Engagement à respecter le cadre d'intervention du service et plus largement de l'institution publique CCAS Ville de Grenoble
- » Rigueur organisationnelle et autonomie
- » Adaptabilité en fonction des demandes et du contexte
- » Capacités rédactionnelles et bonne maîtrise de l'environnement numérique

CONTEXTE DE TRAVAIL :

- » Travail avec du public en grande précarité accompagné d'animaux
- » Bureau administratif basé au 8 rue sergent Bobillot à Grenoble
- » Horaires sur la base de 35 heures par semaine
- » Déplacements et interventions sur l'ensemble de la Ville de Grenoble ou première couronne de l'agglomération le plus souvent seul-e
- » Aller-vers / accueil ponctuel d'usagers sur des horaires atypiques (le midi ou en fin de journée)
- » Titulaire du permis B
- » CDD de trois ans

CONDITIONS REQUISES POUR POSTULER :

- » Appartenir au cadre d'emploi des Assistants socio-éducatifs
- » Pour les agents contractuels : détenir un Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale, d'Assistant de Service Social ou d'Educateur Spécialisé. Contrat de 3 ans.
- » Candidature à adresser par courrier électronique à **service.recrutement-rh@ccas-grenoble.fr** avec pour objet « candidature travailleur social-e AMI Grande Marginalité » et en pièces jointes :
 - CV + Nom-Prénom- travailleur-se social-e AMI Grande Marginalité
 - LM + Nom-Prénom- travailleur-se social-e AMI Grande Marginalité

Pour toute information relative à ce poste, nous vous remercions de vous adresser à Monsieur Thomas CHEVIGNY ou Madame Céline FAURE, Directeur-riche Délégué-e sur la Direction d'Action Sociale Lutte contre la Pauvreté et la Précarité au 06.85.86.00.48 ou 06.37.03.59.34